



# Rapport synthèse de la 314<sup>e</sup> réunion du conseil syndical (CS) tenue le 25 janvier 2018

Pour avoir accès au diaporama de la rencontre

[Cliquez ici](#)

## Suivi sur la négociation de la convention collective

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail et porte-parole du comité de négociation, a fait rapport aux délégués des discussions tenues aux différentes rencontres de négociation.

Il signale que les principales suggestions formulées par les délégués lors des discussions portant sur l'article 11 sur l'évaluation des professeurs ont été intégrées au dépôt syndical à la table de négociation.

Le VPRT a invité les délégués à sensibiliser leurs collègues au déroulement de la négociation en les invitant à lire les bulletins [Info-Négo](#).

Le VPRT a indiqué aux délégués que le comité de négociation considérait comme positive l'arrivée d'un médiateur-conciliateur du ministère du Travail à la table de négociation. Cela obligera la direction de l'université à faire un nouveau dépôt plus réaliste et plus susceptible de favoriser une entente. Le comité de négociation a déjà rencontré le conciliateur Corriveau et lui a signalé que les professeurs avaient rejeté à 94 % le premier dépôt patronal.

Le conseil syndical a discuté des propositions du comité de négociation concernant l'article 9 de la convention portant sur l'embauche des professeurs. Les membres du comité de négociation ont pris note des suggestions formulées par les délégués.

Les délégués ont également discuté des stratégies de négociation.

Lire le texte de [l'article 9 sur l'embauche](#).

## Rapport du comité des relations de travail

### Forfaitaire de départ

Le VPRT a indiqué que le Syndicat avait gagné un grief portant sur le forfait de départ versé à la retraite. La direction refusait de considérer les années de service que le professeur concerné avait accomplies à titre de chargé de cours dans le réseau UQ. Dans le cadre du règlement de ce grief, le Syndicat a convenu de modifier le libellé de l'article 2.2 de l'annexe A de la convention collective afin de tenir compte de ce genre de situation.

### Non-renouvellement de contrat

Le VPRT a signalé que le Syndicat avait perdu le grief déposé par un professeur et contestant le non-renouvellement de son deuxième contrat de travail. La décision de l'arbitre Alain Corriveau fait en sorte qu'un professeur devra toujours se considérer en probation tant qu'il n'aura pas obtenu sa permanence après le renouvellement de son deuxième contrat. L'arbitre précise que si le département a respecté la procédure d'évaluation prévue à la convention, c'est au professeur de faire la démonstration que le processus a été vicié et que le non-renouvellement du contrat devrait être annulé. Pour l'arbitre, le professeur et le Syndicat n'ont pas réussi à faire cette démonstration.

**Comité d'études sur le fonds de défense professionnel (FDP)**

Le trésorier a fait le point sur la situation du fonds de défense professionnel du Syndicat au 30 septembre 2017. Le Fonds a enregistré un rendement de 6,5 % pour la dernière année et le capital investi s'élève à près de 5 M\$. Il a rappelé que ce montant permettrait de verser, à l'ensemble des professeurs de l'UQTR, leur salaire net durant une période de 70 jours.

2017-09-30	RBC	%	FBN	%	VMD	%	Total	%
<b>Total encaisse ou équivalent</b>	56 932 \$	3	4 880 \$	1	229 433 \$	16	291 245 \$	6
<b>Total revenus fixes</b>	870 831 \$	47	886 092 \$	53	450 320 \$	32	2 207 243 \$	45
<b>Total revenus croissance</b>	925 724 \$	50	769 061 \$	46	620 917 \$	44	2 315 702 \$	47
<b>Total autres</b>					98 815 \$	7	98 815 \$	2
<b>Total</b>	<b>1 853 487 \$</b>		<b>1 671 872 \$</b>		<b>1 399 485 \$</b>		<b>4 913 005 \$</b>	
<b>Rendement pour l'année (pondéré en fonction du temps)</b>	<b>6,85%</b>		<b>3,49%</b>		<b>9,16%</b>		<b>6,50%</b>	
<b>Répartition entre les courtiers</b>	<b>37,7%</b>		<b>34,0%</b>		<b>28,5%</b>			

Source : Rapports des courtiers

**Projet de résolution sur les liens intimes entre les professeurs et les étudiants dans le cadre de la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur**

Le conseil syndical a débuté l'étude d'un projet de résolution établissant les principes qui devraient guider l'Université dans l'élaboration de sa politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel sur le campus et plus particulièrement les liens intimes entre les professeurs et les étudiants.

Le projet de résolution a fait l'objet d'un dépôt sur place. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine rencontre.